



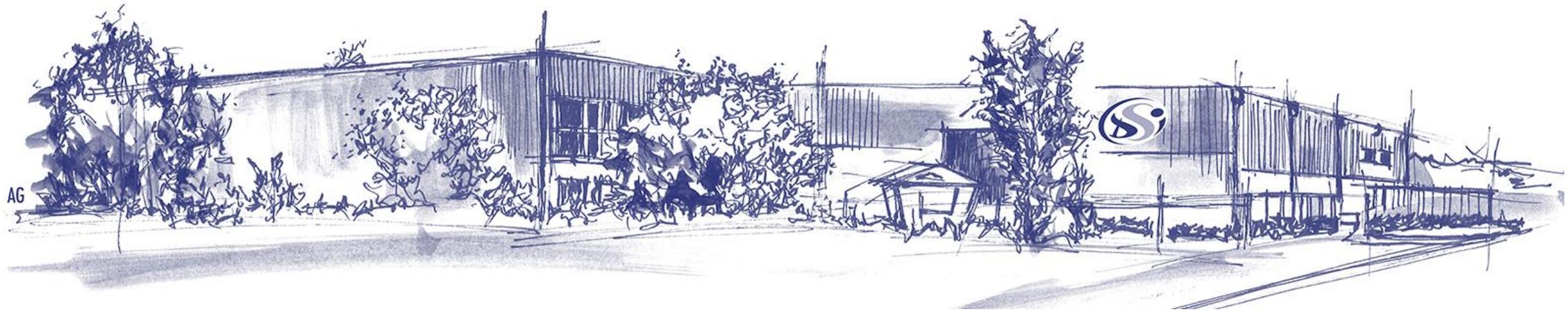
L'efficacité d'une
société de services
par la volonté d'une
entreprise adaptée



MASQUES made in DSI

Masque lavable à usage non sanitaire de catégorie 1 (UNS1)

Fabriqué à partir de tissu mesuré par les laboratoires de la DGA Maîtrise RNBC
et tissé par *Les Tissages de Charlieu*



DSI, titulaire de l'agrément Entreprise Adaptée depuis 1996, est une entreprise privée, **sociale et inclusive** qui se développe sur un marché concurrentiel tout en employant une majorité de collaborateurs handicapés.



2 masques, 1 qualité égale

finition simple



Lavable 30 fois – utilisable 4 heures consécutives

Prix unitaire à partir de 20 masques : **1,65 € HT** soit 1,741 TTC

Pour 10 000 : **1,60 € HT** soit 1,688 TTC

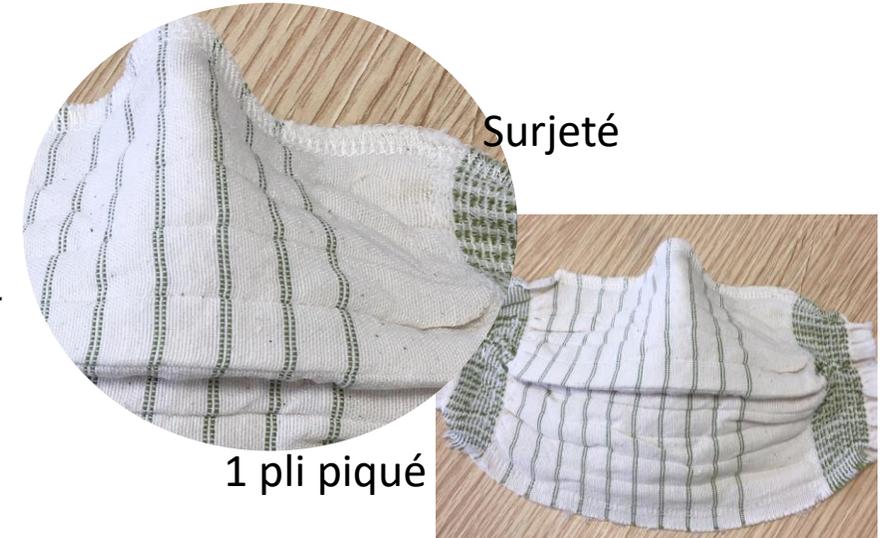
Frais de port non inclus

0,05 €/
utilisation

++ disponibilité / livraison rapide

Délai : 100 000 masques / semaine et +

finition couture



Kit comprenant une
notice d'explication pour
10 masques et une
barrette de nez tout
les **5 masques**

Lavable 30 fois – utilisable 4 heures consécutives

Prix unitaire : **2,45 € HT** soit 2,585 TTC

Pour 1000 : **2,40 € HT** soit 2,532 TTC

Frais de port non inclus

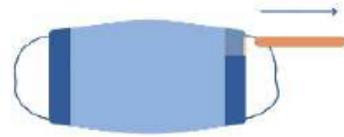
0,08 €/
utilisation

++ finition / confort

Délai : 3 000 masques / semaine et +

Marque de fabrique

Barrette de nez ajustable



La barrette se glisse
et se façonne pour
s'adapter
parfaitement à la
forme de votre nez
(ouverture en haut
à droite prévue à
cet effet en face du
cœur)



Elastique intégré

Déduction sur votre contribution AGEFIPH

Finition simple

Pour 1000 masque 1,65 €
soit un CA de 1650€ Une
déduction estimée sur
votre contribution de
240 €

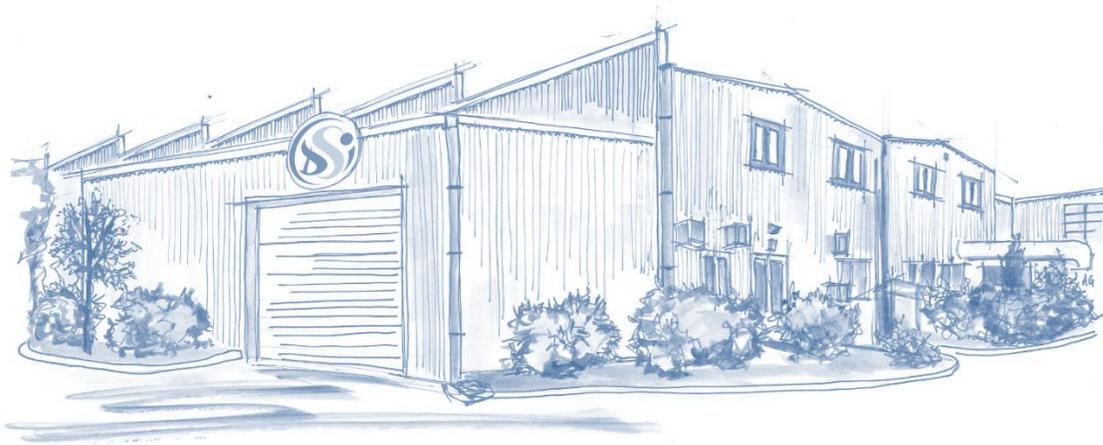
Finition couture

Pour 1000 masque 2,4 €
soit un CA de 2400 €
Une déduction estimée
sur votre contribution
de 465 €



L'efficacité d'une
société de services
par la volonté d'une
entreprise adaptée

DSI, entreprise adaptée en forte croissance



+ 1020 salariés en 2019

5 pôles d'activités et 400 programmes de formation

21 000 m² de bâtiments

6% du CA consacré à la formation en 2019



78 % de salariés en situation de handicap

+15 % de croissance en moyenne par an depuis sa création

20 premiers clients du CAC40 assurent 80% du CA

DSI Atlantique
La Madeleine
44260 LAVAL SUR LOIRE
Port. 06 72 75 61 68 /
06 18 28 16 06

DSI Île-de-France
50, avenue de Grosbois
94440 MAROLLES-EN-BRIE
Tél. 01 56 32 31 40

DSI Auvergne - Rhône-Alpes
35, rue de Marseille
69007 LYON
Port. 07 62 38 67 12

DSI Aquitaine
5, rue Pierre et Marie Curie
33520 BRUGES
Tél. 05 56 15 93 19

DSI Méditerranée
50, avenue du Mont Joli
06110 LE CANNET
Tél. 04 22 58 03 21

DSI Occitanie
Siège Social
17, rue Raymond Grimaud
BP 50116
31704 BLAGNAC Cedex
Tél. 05 62 74 10 00



Activités certifiées à voir sur www.dsi-ap.com



Nos activités

Des domaines d'expertises larges pour accueillir la diversité des personnes en situation de handicap



Projets numériques

- Informatique
- Ingénierie
- Cartographie
- Traitement du signal



Opérations industrielles

- Logistique
- Maintenance
- Câblage et assemblage
- Qualité



Interactivité digitale

- Impression Offset et numérique
- Infogérance et systèmes d'impression
- Numérisation et archives
- Accueil et secrétariat



Services multi-techniques

- Chauffage climatisation
- Espaces paysagers
- Bâtiment
- Travaux publics



Restauration

- Restauration collective
- Traiteur
- In Situ

DSI vise des performances de qualité, d'optimisation des coûts et de réactivité.

DSI développe des environnements de travail dans lesquels chacune et chacun peut développer et exprimer ses capacités humaines et professionnelles.



Méthode de calcul - 2020

Loi de 1987 modifiée par la loi du 11 février 2005

*Toutes les entreprises de 20 salariés ou plus, qu'elles soient publiques ou privées, ont obligation d'employer (à temps plein ou à temps partiel) des travailleurs en situation de handicap dans la proportion de **6% de l'effectif total de salariés.***



Décret n°2019-523
du 27 mai 2019

*Entrée en vigueur : le texte entre en
vigueur le 1er janvier 2020*

- Seul **l'emploi direct** est pris en considération dans le calcul du taux d'emploi de travailleurs handicapés
- Le recours aux ESAT-EA vient en **déduction de la contribution** due par les entreprises dont le taux d'emploi est < à 6%

« Le montant de la déduction est calculé en appliquant un taux de 30 % au prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations figurant au contrat, duquel sont déduits les coûts des matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance, des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation. »

- **Assiette de calcul : Chiffre d'affaires utile**

- **Niveau de valorisation : 30%**

(sans distinction de type de contrat ni de taille de l'entreprise cliente)

- **Plafond variable selon le « comportement » de l'entreprise :**
 - Plafond à 50% du reste dû par contribution si taux emploi < à 3%
 - Plafond à 75% du reste dû par contribution si taux d'emploi > à 3%